

2024/25/03/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOJJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14/03/2024
Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 3

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2023

Publié ou notifié le 08/04/2024

Certifié exécutoire le 08/04/2024

A GOURIN, le 04/04/2024.....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



11- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND AUPRES DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE GOURIN – EFFET AU 1^{ER} AVRIL 2024

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec La Brigade de Gendarmerie de Gourin une convention de mise à disposition de locaux sis à l'école élémentaire Jean Rostand.

Il est proposé une convention à titre gracieux avec l'acquittement des charges d'occupation (électricité) et la production annuelle d'une attestation d'assurance.

Cette convention est conclue du 1^{er} avril 2024 au 31/12/2026.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-215600669-20240325-D2024250311-DE

VU la convention, annexée à la présente délibération, entre la Brigade de Gendarmerie, 2 rue ST Philibert, GOURIN et l'Hotel de ville, 24 Rue Jacques Rodallec, GOURIN, pour la mise à disposition de locaux sis à l'école élémentaire Jean Rostand,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention à effet au 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 31/12/2026.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé LE FLOCH.

Christophe BOURLÈS.